

pris la parole à l'égard de la résolution portant renvoi du Livre blanc sur la fiscalité au comité des finances, du commerce et des questions économiques, a essayé de prévoir le calendrier des modifications fiscales. A son avis, le Livre blanc sera étudié en 1970, les modifications prendront effet en 1971 et ceux que les modifications auront favorisés ne s'en apercevront qu'au moment de préparer leur déclaration d'impôt sur le revenu au début de 1972, c'est-à-dire à la veille d'une élection fédérale.

Par contre, si le gouvernement ne maintient pas en vigueur la surtaxe de 3 p. 100 jusqu'en 1970, mais la laisse expirer à l'échéance prévue, le 31 décembre 1969, bien des contribuables s'apercevront que leur réduction d'impôt est moindre que celle que le gouvernement laisse espérer dans son Livre blanc ou que leur augmentation d'impôt est supérieure à celle qu'il y indique. Le bill à l'étude fait partie d'un vaste projet de manipulation fiscale qui aideraient les libéraux lors des prochaines élections fédérales. Il constitue une tentative de subterfuge et de déroboade de la part du gouvernement. La proposition, on l'a déjà dit, a connu une histoire fort mouvementée. La mesure originale devait expirer fin 1969. Dans son exposé budgétaire de juin dernier, le ministre des Finances a déclaré qu'il voulait la renouveler pour diverses raisons qui, comme je le disais tantôt, ne sont plus valables. La mesure n'a pas été adoptée à la session précédente, non parce que des députés auraient tenté d'en empêcher l'étude par la Chambre, mais plutôt parce que le gouvernement a choisi de débattre le Règlement à la place. Le gouvernement voulait parvenir à ses fins à propos des modifications iniques au Règlement qu'il cherchait à imposer à la Chambre et pour l'adoption desquelles il lui a fallu en fin de compte recourir à la clôture.

La session en cours a commencé le 22 octobre et ce n'est qu'environ un mois plus tard que le gouvernement a fini par présenter le bill visant à mettre en vigueur cette proposition budgétaire de juin dernier. Il s'est écoulé encore un mois avant qu'on nous appelle à débattre cette mesure législative. J'ajouterai que, le Livre blanc sur la fiscalité ayant paru entre temps, la question passait au second rang. Je suppose que certains députés ministériels ont dû penser qu'une des meilleures tactiques pour faire adopter la mesure par la Chambre en attirant le moins possible l'attention du public était d'attendre la publication du Livre blanc.

**M. l'Orateur suppléant (M. Béchard):** A l'ordre.

[M. Burton.]

## MOTION D'AJOURNEMENT

### QUESTIONS À DÉBATTRE

**M. l'Orateur suppléant (M. Béchard):** A l'ordre. Il est de mon devoir, conformément à l'article 40 du Règlement, d'informer la Chambre des questions qui seront soulevées ce soir au moment de l'ajournement. Le député d'Hillsborough (M. Macquarrie)—Les postes—La livraison du courrier le samedi; le député de Vancouver-Kingsway (M<sup>me</sup> MacInnis)—La consommation—Accident imputé à l'écoulement d'acide sulfurique d'une voiture-jouet; le député de Saint-Jean-Ouest (M. Carter)—La défense nationale—La centralisation des bases et la situation économique des Maritimes.

Comme il est cinq heures, la Chambre passe maintenant à l'étude des mesures d'initiative parlementaire inscrites au *Feuilleton* d'aujourd'hui, savoir les bills privés, les avis de motion (documents) et les bills publics.

## BILLS PRIVÉS

### BILLS RÉSERVÉS

**M. J. A. Jerome (Sudbury):** Monsieur l'Orateur, de l'assentiment de la Chambre, je demande que les bills inscrits à mon nom soient réservés.

**M. l'Orateur suppléant (M. Béchard):** La Chambre y consent-elle à l'unanimité?

**Des voix:** D'accord.

## INITIATIVES PARLEMENTAIRES

### DEMANDES DE DOCUMENTS

#### CORRESPONDANCE ENTRE LE GOUVERNEMENT ET L'ELECTRIC REDUCTION COMPANY

**M. Walter C. Carier (Saint-Jean-Ouest)** propose:

Qu'une humble adresse soit présentée à Son Excellence la priant de faire déposer à la Chambre copie de toute correspondance échangée entre le gouvernement du Canada, l'institut océanographique de Bedford et le gouvernement de la province de Terre-Neuve ou n'importe laquelle de ses agences en ce qui concerne l'établissement de l'*Electric Reduction Company Phosphorous Plant* à Long Harbour, dans la baie Placentia, à Terre-Neuve.

—Monsieur l'Orateur, le 3 juin 1969, j'ai fait inscrire au *Feuilleton* un avis de motion portant production de toute correspondance échangée entre le gouvernement du Canada